



BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR AGRICOLE

« Gestion Et Maîtrise de l'EAU »



www.tarn.educagri.fr

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le BTSA GEMEAU permet de former des techniciens supérieurs en gestion et maîtrise de l'eau spécifiques au domaine de l'eau :

- Réalisation d'un diagnostic technico-économique et environnemental d'un projet d'aménagement hydraulique (collecter, analyser, proposer des solutions, évaluer les coûts)
- Elaboration d'un projet d'équipement ou de système hydrotechnique, techniquement et financièrement
- Suivi des équipements ou système hydrotechnique, contrôler l'état et le fonctionnement
- Communication professionnelle, management d'une équipe, organisation du travail en sécurité

PERSPECTIVES ET DÉBOUCHÉS

Le titulaire du BTSA occupe des fonctions de technicien, le plus souvent chargé d'études sur la qualité de l'eau, mais aussi sur les réseaux d'eau et d'assainissement. Son travail peut concerner les installations pour l'utilisation de l'eau par les humains, l'utilisation de l'eau pour l'irrigation des cultures ou la gestion du milieu naturel. La conception et la réalisation des aménagements tels que les petits barrages, digues, plans d'eau, canalisations, stations de pompage, forages, réseaux d'assainissement ou usines de traitement des eaux relèvent de ses compétences.

Métiers : Conseiller technico économique en irrigation, Responsable de station de traitement de l'eau, Chargé d'études, ...

Poursuite d'études en classes préparatoires post-BTS, licences pro ou écoles d'ingénieurs.

CONDITIONS D'ADMISSION ET PUBLIC

Le candidat doit être titulaire d'un baccalauréat et s'inscrire sur le portail « parcoursup » dès le 20 janvier de chaque année (www.parcoursup.fr)

Pour les apprentis : le candidat doit avoir signé un contrat d'apprentissage pour préparer le BTS. L'apprenti a le statut de salarié de l'entreprise. Il perçoit une rémunération qui dépend de son âge et de l'année de formation. L'entreprise bénéficie d'aides pour son investissement dans la formation du jeune.



CONTENU DE LA FORMATION	Formation initiale scolaire en 2 ans		Formation par apprentissage en 2 ans	
	Horaires hebdomadaires LEGTPA	Horaires annuels CFAAH	En entreprise	
M11 – Accompagnement du projet personnel et professionnel *	1,5 h	57 h	Dans l'apprentissage, l'entreprise contribue à la formation professionnelle de l'apprenti en lui permettant d'acquérir une expérience concrète sur l'exploitation ou l'entreprise support.	
M 21 – Organisation économique, sociale et juridique *	1,5 h	76 h		
M 22 – Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation *	3 h	138 h		
M 23 – Langue vivante *	2 h	116 h		
M 31 – Education physique et sportive *	1,5 h	60 h		
M 41 – Traitement de données *	1,25 h	72,5 h		
M 42 – Technologies de l'information et du multimédia *	0,75 h	36,5 h		
M 51 – Eau, territoires, sociétés, aménagements hydrauliques	1,75 h	82 h		
M 52 – Ressources en eau et aménagements hydrauliques	2,75 h	123 h		
M 53 – Systèmes hydrotechniques	1,75 h	82 h		
M 54 – Projets d'équipements hydrotechniques	2 h	82 h		
M 55 – Equipements d'un système hydraulique pluritechnique	1,75 h	82 h		
M 56 – Géomatique et topométrie	1 h	58 h		
M 57 – Conception et dessin assistés par ordinateur	1 h	58 h		
M 58 – Conduite d'opérations techniques	2 h	116 h		
M 71 – Module d'initiative locale	1,5 h	87 h		
Activités pluridisciplinaires	3 h	114 h		
Total	30 h	1440 h		
M 61 – Période en entreprise (possibilité d'effectuer des périodes à l'étranger)	12 à 16 semaines dont 10 sur période scolaire	52 semaines		

* Modules communs à tous les BTSA

MODALITES D'EVALUATION

La formation est évaluée pour 50% en contrôle en cours de formation et pour 50% lors d'examens finaux, dont celui de soutenance du rapport professionnel.

ÉTABLISSEMENTS DISPENSANT LA FORMATION

Pour les apprentis :

CFAAH du Tarn

Route de Toulouse 81000 Albi

Tél. : 05 63 38 07 46

Mél : cfa.tarn@educagri.fr

Pour les étudiants :

LEGTPA d'Albi-Fonlabour

Route de Toulouse 81000 Albi

Tél. : 05 63 49 43 70

Mél : legta.albi@educagri.fr

